

Commune de CHABRILLAN (Drôme)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/11/2017

Nombre de membres présents : 9

Présents : Guy Audras, Philippe André, Nadège Naud Lago, Jean-Claude Barret, Pierre Gilouin, Patrick Hervé, Danielle Bouchet, Sébastien Brunet, Cyrille Vallon.

Absents excusés : Françoise Gorce, Ludwig Blanc (pouvoir à Cyrille Vallon)

Absent(s) : Pascal Dejoux, Philippe Almorici

Le Conseil choisit Pierre Gilouin comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 20h37.

Approbation du Procès-Verbal du CM du 07/11/2017 à l'unanimité et signature de la feuille de présence.

1/ Titres de recettes payables par Internet (TIPI)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération votée le 25 juillet 2017 concernant les règlements payables par Internet (TIPI) et signale qu'elle est annulée et remplacée par la présente, suite à demande la Trésorière, car les tarifs du service ne doivent pas apparaître.

TIPI est un service intégrable au site Internet de la collectivité à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements (facture d'eau/assainissement, périscolaire, location communal).

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI et de l'autoriser à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires.

Adoptés à l'unanimité.

2/ Bibliothèque : demande de subvention exceptionnelle pour le Salon du Livre 2017

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de l'association de la bibliothèque de Chabrilan, sollicitant une aide financière exceptionnelle afin de pallier aux dépenses importantes effectuées à l'occasion du Salon du Livre Jeunesse des 18 et 19 novembre derniers. Cet événement fort enrichissant renforce les liens entre Chabrilanais et visiteurs et centré sur les enfants. En effet l'objectif essentiel de l'Association est de promouvoir l'apprentissage de la lecture d'une façon vivante et festive.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser la somme de 200 €

Adoptés à l'unanimité.

3/ Décision Modificative : crédit pour le prêt du terrain Almorici + subvention Bibliothèque

Monsieur le Maire explique qu'il faut alimenter la ligne de crédit des dépenses de fonctionnement de 4298.58€. C'est-à-dire retirer 4298.58€ du chapitre 022 (dépenses imprévues) pour les inscrire à raison de 4098.58€ à l'article 023 (virement à la section d'investissement) et de 200€ à l'article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations).

Adopté à l'unanimité.

4/ : Travaux de réfection des toitures des bâtiments communaux suite épisode de grêle : 2^e tranche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les toitures des différents bâtiments communaux endommagées par la grêle sont remises en état. Une demande d'aide a été faite auprès du Conseil Départemental en Mars pour un montant de 139.884,00 € HT comprenant la réfection de la toiture des logements communaux. Ces derniers n'étant pas éligibles au subventionnement, le Conseil Départemental a pris en compte 40 % soit 41.746€ du montant des devis éligibles diminués de l'indemnisation de l'assurance 91.246,73 €

Des travaux complémentaires ont été nécessaires de 5 595.82 € HT pour le détuilage des toitures amiantées et 2 188.80 € HT pour l'isolation de la toiture mairie-école, soit 7 784.62 € HT faisant partie des 10 % de travaux imprévus de la société STB. Monsieur le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation de déposer un nouveau dossier d'un

montant de 7 784.62 € auprès du Conseil Départemental, pour une deuxième tranche de subvention, afin de bénéficier d'un complément qui sera pris en compte sur l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

5/ Réalisation d'un emprunt à taux fixe, d'un montant de 38.000 euros auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche pour le financement d'une partie des travaux de rénovation des toitures de différents bâtiments communaux suite à l'épisode de grêle de l'été 2016

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal de la nécessité de recourir à un emprunt pour le financement d'une partie des travaux de rénovation des toitures de différents bâtiments communaux suite à l'épisode de grêle de l'été 2016.

Après consultation de la banque postale et la Caisse d'Épargne, il propose de choisir la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche soumettant les meilleures conditions :

- Prêt de 38000€ sur 10 ans à un taux fixe de 0.67% + frais de dossier à 150€.

Adopté à l'unanimité.

6/ Recours au prêt relais pour compléter la trésorerie dans l'attente du versement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Suite à l'examen de la trésorerie de la Commune, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de contracter un prêt relais afin de palier au décalage entre le paiement des dépenses et le reversement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Après avoir concerté la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et la Banque Postale, il s'avère que proposition de la Banque postale est plus intéressante. Monsieur le Maire propose à l'assemble de choisir la Banque Postale pour ce prêt relais :

- Prêt de 44000€ sur 24 mois, avec remboursement in fine, à un taux fixe de 0.57% + frais de dossier à 100€

Adopté à l'unanimité

7/ Nouveau contrat – animatrice culturelle - Cafébibliothèque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fréquentation et les activités du Cafébibliothèque sont de plus en plus importantes. Il rappelle qu'une animatrice est actuellement sous contrat CUI-CAE jusqu'au 14 décembre prochain et précise qu'il est nécessaire pour une bonne continuité du service et face aux tâches en constante augmentation, de renouveler le contrat à l'animatrice déjà en poste pour une durée de six mois à compter du 15 décembre 2017 à raison de 35 heures hebdomadaires de travail. Il propose au conseil municipal d'établir ce nouveau contrat à la date du 15 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité

FIN DES DELIBERATIONS

URBANISME Depuis le 7 novembre 2017, 1 dossier a été déposé :

- 1 Permis de Construire : Transformation d'un bâtiment initialement agricole en habitation, dans le cadre de changement de destination

QUESTIONS DIVERSES

- Village Botanique : l'équipe est « fatiguée » et aimerait sortir du label « village Botanique ». Le Maire rappelle qu'il n'y est à priori pas favorable, eu égard l'intérêt manifesté par les visiteurs. La réflexion est engagée afin de rechercher une solution.
- Déchèterie CCVD : Pose de Garde-fous très gênants pour le déballage.
Pose éventuelle d'une benne temporaire avec une broyeuse sur place sur la commune ?
Nouveau système mis en place pour les gravas
- Analyse de la SATESE sur le fonctionnement de la station d'épuration, prévue le 28/11 avec Daniel et Jean-Claude BARRET
- Pierre Gilouin fait le point sur la sortie du bulletin municipal ainsi que sur la mise en place des guirlandes de fin d'année le 02 décembre 2017.

LEVÉE DE LA SEANCE A 22H30